

AVIS
D'APPEL D'OFFRES GT2017-02a

Fourniture de services professionnels pour la préparation des documents d'appel d'offres, des demandes environnementales, la coordination de travaux de chantier et la préparation des documents pour la conformité de travaux de stabilisation de talus



La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande des soumissions pour la fourniture de services professionnels pour la préparation des documents d'appel d'offres, des demandes environnementales, la coordination de travaux de chantier et la préparation des documents pour la conformité de travaux de stabilisation de talus.

Les personnes intéressées peuvent se procurer le document d'appel d'offres à compter du **13 avril 2017** auprès du Service Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) à l'adresse www.seao.ca ou par téléphone au 1 866-669-7326 ou 514 856-6600. L'obtention des documents est assujettie à la tarification de cet organisme.

Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission tous les documents requis par les documents d'appel d'offres, à défaut de quoi leur soumission pourrait être rejetée.

Les soumissions doivent être déposées dans une enveloppe scellée portant la mention « **Appel d'offres GT2017-02a - Fourniture de services professionnels pour la préparation des documents d'appel d'offres, des demandes environnementales, la coordination des travaux de chantier et la préparation des documents pour la conformité de travaux de stabilisation de talus** », dûment remplies sur les documents fournis à cet effet. Les soumissions doivent inclure tous les documents demandés, ainsi qu'une enveloppe scellée contenant le Bordereau de soumission - Prix soumissionné, et être reçues au Service du greffe à l'hôtel de ville située au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4, **au plus tard à 10 h le 5 mai 2017**, où elles seront ouvertes publiquement immédiatement après 10 h.

Cet appel d'offres est assujetti aux accords suivants : ACCQO, AQNB, ACI.

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. La Ville n'est pas responsable des frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation et présentation de leur soumission, ni de la distribution des documents par le SÉAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous les documents en vue du dépôt de leur soumission.

Pour toute information complémentaire concernant ce projet, veuillez communiquer par écrit avec M^{me} Isabelle Roy, directrice des Services techniques, à l'adresse courriel suivante : iroy@ndip.org.

Donné à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 12 avril 2017.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Directrice des services juridiques et greffière
